

Direction Générale
Affaires Médicales
CV/KA/MV – 2025

DÉSIGNATION AUX FONCTIONS DE CHEF DE SERVICE N°2025-057

LA DIRECTRICE ET LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE D'ÉTABLISSEMENT,

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article R.6146-4 du Code de la Santé Publique,
- Vu la candidature de Monsieur le Professeur Stéphane NANCEY,
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Docteur Philippe RAGUÉ, chef du pôle Chirurgie Médico-Technique ;

DÉCIDENT DE LA PROROGATION DE LA DÉSIGNATION DE

Monsieur le Professeur Stéphane NANCEY en qualité de chef de service du service GASTRO-ENTÉROLOGIE à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2029, soit pour une durée de 4 ans.

Fait à Vienne,

Le 09 juillet 2025

Le Président de la CME

Léopold ADELAÏDE



La Directrice

Céline VIGNÉ

